



**HAL**  
open science

## ”Les fondements bibliques et théologiques des ministères dans les Églises de la Réforme, et leur actualité”

Jérôme Cottin

### ► To cite this version:

Jérôme Cottin. ”Les fondements bibliques et théologiques des ministères dans les Églises de la Réforme, et leur actualité”. 3e cycle de théologie pratique des Universités de Fribourg, Genève et Lausanne, 2021, Lausanne, Suisse. pp.32-49. hal-03417901

**HAL Id: hal-03417901**

**<https://hal.science/hal-03417901>**

Submitted on 5 Nov 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Les fondements bibliques et théologiques des ministères pour les Églises de la Réforme, et leur actualité\*

*Jérôme Cottin*

Sur les ministères, on est tenté de vite glisser en direction des questions d'actualité, à la fois parce que ce sont les plus urgentes et celles qui nous concernent le plus : comment mieux vivre le et les ministères aujourd'hui ? Comment mieux les préparer aux défis actuels et à venir ?

Les sources de ces ministères – pour le protestantisme, la Bible et la Réforme - nous apparaissent à la fois incertaines, lointaines et connues. Je voudrai tenter de corriger ici ces erreurs d'appréciations, en revenant sur certains aspects que l'on ne connaît que très imparfaitement.

Il s'agit par ailleurs de trouver le juste milieu entre deux positions à mon sens excessives :

- Les ministères, dans leur forme traditionnelle, ne seraient plus adaptés à l'évolution de la société. Il ne servirait donc pas à grand-chose d'aller revisiter leurs sources bibliques et historiques.
- Ou, à l'inverse, on considère que ces sources sont normatives : ce qu'a dit et fait la Réforme sur les ministères, relève d'une fidélité biblique et d'une stabilité doctrinale, qui se situent au-delà des contingences historiques.

Je pense qu'il y a du présent dans le passé et du passé dans le présent ; je partirai, de ces sources, et relèverai les points qui trouvent le plus de résonance dans notre actualité, voire qui la dépassent, car ils représentent un idéal qui devrait nous servir de guide, de boussole pour savoir vers où on veut aller.

J'articulerai mon exposé en deux temps : 1. les sources bibliques ; 2. les écrits des réformateurs. En cas de manque de temps pour l'exposé oral (ce qui est probable), je me contenterai de résumer la 2<sup>e</sup> partie, que j'ai bien développée dans mon récent ouvrage, *Les pasteurs* (les chapitres, 2, 3 et 4).

---

\* Jérôme COTTIN, « Les fondements bibliques et théologiques des ministères dans les Églises de la Réforme, et leur actualité », dans François-Xavier AMHERDT (éd.), *La théologie des ministères en Églises réformée et catholique. Une réflexion théologique sur des pratiques ecclésiales. Actes 3e cycle de théologie pratique des Universités de Fribourg, Genève et Lausanne*, 2021, p. 32-49 ; publication en ligne, URL : [www.pastoralis.org](http://www.pastoralis.org)

## 1. Les sources bibliques

Je soulignerai 5 points qui me semblent important de redécouvrir en vue d'une compréhension renouvelée (et modernisée) des ministères dans les Eglises de la Réforme :

1) *Le mot « ministère », est déjà tributaire d'une interprétation postérieure.*

Ce mot – avec la connotation ecclésiale qui est lui est attachée- n'existe pas dans le NT. Dans le NT, le terme général qui désigne une charge ou une fonction dans l'Eglise est celui de « service », (*diakonia*), pour ceux qui l'exercent, qu'ils soient apôtres, prophètes ou docteurs : ils sont des *diakonoi*<sup>1</sup>. L'*apostolos* est aussi *diakonos* : 1 Co 3,5 ; 2 Co 11,23 ; Col 1, 23 et 25 ; Ep 3,5. Paul lui-même se présente comme un *diakonos* de Dieu<sup>2</sup>. C'est le même mot qui s'applique au ministère de l'apôtre, aux fonctions particulières de certains fidèles, et aux devoirs de tous. *Diakonia* ; *diakonein*, *diakonos* peuvent ainsi désigner le ministère en général (1 Co 12,5 ; Ep 4,12) et des ministères particuliers. Bibliquement, il faudrait donc appeler ces ministères des « services », des « charges », des « responsabilités » plutôt que des « ministères » ; ou alors si on emploie le mot « ministère », se souvenir que c'est dans le sens de « serviteur ».

Du coup, il y a confusion possible entre le ministère en général, désigné par « diakonos » et le ministère du diacre, désigné par le même mot.

2) *Diversité des tâches et des fonctions dans l'Eglise primitive.*

On le voit dans l'énumération des trois listes « classiques » :

- 1 Co 12,28 : *apôtres, prophètes, enseignants* (ils sont numérotés, par ordre d'importance)<sup>3</sup> ; puis (vv. 29-30), Paul énumère une seconde liste, qui relève plus de dons que de tâches ou de fonctions : il y a ceux qui font des miracles, ceux qui guérissent, ceux qui secourent, qui gouvernent, ceux qui parlent en langues, ceux qui les interprètent.
- Ep 4,11 : *apôtres, prophètes, évangélistes* (annonceurs de la bonne nouvelle), *bergers* (pasteurs), *enseignants*. On a deux fonctions de plus, mais on ne sait pas si bergers (pasteurs) et évangélistes ne sont pas une redondance, une autre manière de parler des apôtres et des prophètes. Par

<sup>1</sup> Sur la notion de « service / serviteur » et sa traduction par « ministère / ministre », voir : Jean Delorme, « Diversité et unité des ministères d'après le Nouveau Testament (pp. 283-346), le § « Serviteur et services » (pp. 313-316), in : Jean Delorme (éd.), *Le ministère et les ministères selon le Nouveau Testament*, Paris, Seuil, (Parole de Dieu), 1974, P. 70

<sup>2</sup> 1 Co 3,5 ; 2 Co 3,6 ; 6,4 ; Cf Ep 3,7 ; Col 1,23.25

<sup>3</sup> Ces trois fonctions sont aussi celles évoquées dans les Actes (« apôtre » : Ac 14, 4.14 ; « prophètes et docteurs/enseignants » : Ac 13,1) et qualifieraient l'entreprise missionnaire d'Antioche. Voir aussi Didachè XI ; XIII ; XV.

ailleurs, la différence entre prophète et enseignant n'est pas claire (cf. 1 Co 14).

- Rm 12,6-8 : différents « dons » : la prophétie, le service (*diakonia*)<sup>4</sup>, l'enseignement (*didaskalia*), l'exhortation (*paraklèsis*) ; puis il y a rupture dans l'énumération ; la liste des charismes fait ensuite appel à des attitudes personnelles : celui qui pratique le don, celui qui préside, celui qui exerce la miséricorde.

Il y a diversité de tâches (ministères) ; cette diversité des tâches est voulue par Dieu, elle est l'œuvre du Saint-Esprit (1 Co 12,4-11 ; 12,28 ; Rm 12,6). Mais il y a aussi un flou sur : - leur fonction ; - leur statut ; - leur nombre. La liste est-elle limitative ou indicative ? Par ailleurs, il y a des tâches qui sont accomplies, et qui n'ont pas de nom (celui qui dirige, celui qui baptise, celui qui rompt le pain etc.)

### 3) Pas de hiérarchisation entre ces « ministères-services »

On le voit à travers la triade : « episcopos-presbyteros-diakonos » = « surveillant / Ancien / serviteur », ou « évêque-presbytre-diacre ». La hiérarchisation entre ces trois termes, qui va donner la triade « évêque-prêtre-diacre » ne se fait qu'à la fin du 2<sup>e</sup> / au 3<sup>e</sup> siècles. Plusieurs spécialistes (en part. Alexandre Faivre) pensent même que l'expression « *episcopoi kai diakonoi* » (« surveillants et serviteurs »), ou plus ecclésialement : « évêques et diacres » (Ph 1,1) n'est en fait qu'un seul et même titre : « surveillants *parce que* serviteurs ». « Evêques » et « anciens » pourraient également coïncider. Les presbytres (Anciens), sont toujours désignés au pluriel dans le NT, qui insiste sur cette responsabilité collective.

En 1 Co 1,7, c'est la communauté dans son ensemble porte le service.

Parmi les collaborateurs de Paul, Barababé, Silas et Apollos, travaillent sur un pied d'égalité, entre eux et avec Paul (1 Co 3,5)

Dans le NT, il n'y a pas des prêtres et des laïcs (cette différenciation n'apparaît qu'au 3<sup>e</sup> s.) ; il n'y a que des baptisés, qui sont appelé souvent « saints » (= sanctifiés). L'Eglise des origines n'est pas une société avec des membres actifs et des membres passifs : elle est *le corps vivant de J-C* dont tous les membres ont une fonction propre (1 Co 12), et une commune à tous, qui est de servir, suivant l'injonction du Christ : « *Que celui qui voudra devenir grand parmi vous devienne votre serviteur* » (Mc 10,43-45), mots repris par Paul pour qui Dieu a fait des apôtres les derniers de hommes (1 Co 4,9).

### 4) Ces services sont en même temps - et/ou sont accompagné par - des dons ou des charismes (= ce qui nous a été donné).

<sup>4</sup> Au sens de « ministère de la parole », comme en Ep 4,12 et non de service caritatif.

Les dons ne sont pas limitatifs : quelques-uns sont énumérés, mais une multitude d'autres existent, qui ne sont qu'évoqués (cf. 1 Co 12,31), et dont le vocabulaire est très mouvant. Ces dons sont désignés par le terme *charisma*, que l'on trouve chez Paul et en I Pierre.

Chez Paul « service » et « charisme » sont complémentaires, voire équivalents : seul celui qui est transformé par l'Esprit peut servir (Rm 12,6 : « *Nous avons des dons qui diffèrent selon la grâce qui nous a été accordée* » ; aussi : 1 Co 7,7 ; I Co 12,4-5.31. Le ministère de Timothée est appelé un charisme : 1 Tm 4,14 ; 2 Tm 1,6.

Cette complémentarité est magnifiquement résumée par cette phrase de 1 P 4,10 : « *Que chacun mette au service des autres le don qu'il a reçu, comme de bons administrateurs des diverses grâces de Dieu* ».

Les dons de l'Esprit, les charismes, reposent en fait sur tous les membres du corps du Christ, sur les fidèles. L'Esprit « se manifeste en chacun (*ekasto*) pour le bien de tous » (1 Co 12,7.11 ; 14,26 ; Ep 4,16). Pour certains exégètes, comme Philippe Menoud, « les deux termes de service et de charisme désignent la même réalité ; le terme de service marque la nature, le terme de charisme rappelle l'origine des ministères donnés à l'Eglise »<sup>5</sup>.

Il n'y a pas d'un côté des ministères, supérieurs et pérennes, et de l'autres des dons, moins importants et temporels. Mais si les ministères sont des dons, en revanche tous les dons ne sont pas des ministères. cf. par ex. le célibat qui est pour Paul un don, mais pas un ministère (1 Co 7,7).

### 5) *Des ministères féminins*

Dès le début, des femmes enseignent, voire dirigent (*versus* les déclarations de 1 Co 14,34-35<sup>6</sup> et 1 Tm 2,11-12<sup>7</sup>). Trois « preuves » :

- Les 4 filles de Philippe le messenger prophétisent (Ac 21,9) ; or la prophétie, est le 2<sup>e</sup> des trois ministères par ordre d'importance (1 Co 12,28 ; Ep 4,11).
- Prisca/Priscille est responsable avec son mari d'une église de maison (Rm 16,3-4 ; 2 Tm 4,19) ; elle est citée *avant* son mari Aquilas ; avec lui, elle instruit Apollos : « *Mais lorsqu'ils l'eurent entendu, Priscille et Aquilas le prirent avec eux et lui présentèrent plus exactement encore la Voie de Dieu* » (Ac 18,26).

<sup>5</sup> Philippe Menoud, *L'Eglise et les ministères selon le Nouveau Testament*, Paris-Neuchâtel, Delachaux & Niestlé, (Cahiers théologiques, 22), 1949, p. 37

<sup>6</sup> « Comme cela se fait dans toutes les églises des saints, que les femmes se taisent dans les assemblées : elles n'ont pas la permission de parler, elles doivent rester soumises comme dit aussi la loi. Si elles désirent s'instruire sur quelque détail, qu'elles interrogent leur mari à la maison »

<sup>7</sup> « Pendant l'instruction la femme doit garder le silence, en toute soumission. Je n'autorise pas les femmes à enseigner ni à dominer l'homme. Qu'elle se tienne donc en silence ».

- Et puis il y a Phoebé, ministre (*diakonos*) de la communauté de Cenchrée, port de Corinthe (Rm 16,1-2), à qui Paul donne même le titre de « protectrice » (*prostatis*). La tradition en a fait une « diaconesse », ce qui n'est déjà pas si mal, mais le mot *diakonos* n'a pas encore ici le sens technique qu'il a pris par la suite<sup>8</sup>. Donc elle est bien ministre.

Je conclus avec André Lemaire que « les données de Rm 16,1-2, Col 4,15 et Phm1-2 montrent très clairement que les femmes, souvent avec leur mari, ont joué un rôle considérable dans les églises pauliniennes »<sup>9</sup>.

### Conclusion actualisante :

Certes les données bibliques sont imprécises, souvent contradictoires, et parfois peu claires. Ces contraintes ne sont toutefois pas suffisantes pour empêcher le protestantisme de *penser les ministères à partir des textes bibliques*, en les mettant au-dessus des traditions qui se réclament d'eux ou de l'histoire de l'Eglise à travers les siècles.

Une rapide synthèse de ce rapide parcours biblique pourrait être :

Il y a diversité et équivalence entre ces différentes charges ou responsabilités ; certaines ont disparu comme celles de « glossologue », « guérisseur » les « hégoumènes » (« supérieurs »)<sup>10</sup> ; d'autres se sont transformées ou institutionnalisées : « apôtre », (= annonciateur de la bonne nouvelle), « prophète » (= prédicateur-enseignant) ; d'autres responsabilités ne sont pas encore apparues. Dans le NT il s'agit de listes ouvertes, que l'Eglise (y compris celle de la Réforme) a trop facilement refermée.

Ministères, service et dons sont multiples, et ils sont à penser en interaction, équivalence et complémentarité : d'une part le ministère est à la fois *un service et un don* ; d'autre part, il doit être accompagné des dons d'autres personnes, pour le compléter, voire l'encadrer.

Curieusement dans le NT, le titre de « pasteur » (*poimen*) n'est donné qu'au Christ (sauf en Ep 4,11, mais il se trouve au milieu de 4 autres titres)<sup>11</sup>, de même que la fonction sacramentelle, qui va devenir si importante, n'est pas identifiée en tant que telle (on ne sait pas qui « rompt le pain »). Peut-être est-ce pour nous rappeler qu'ultimement le seul et vrai pasteur, c'est le Christ.

<sup>8</sup> Par ailleurs ce même titre de *diakonos* est donné dans le NT à Paul, Apollos, Tychique ou Epaphras (1 Co3,5 ; 2 Co 3,6 ; 6,4, Ep 3,7 ; 6,21 ; Col 1,7.23.25).

<sup>9</sup> André Lemaire, « Les épîtres de Paul : la diversité des ministères », in : Jean Delorme (éd.), *Le ministère et les ministères selon le Nouveau Testament*, Paris, Seuil, (Parole de Dieu), 1974, p. 70

<sup>10</sup> He 13,7.17.24 ; Mt 2,6 ; Ac 14,22 ; 15,22.

<sup>11</sup> Mt 26,31 ; Mc 14,27 ; Jn 10,11.14.16 ; He 13,20 ; 1 P 2,25.

## 2. Les écrits des réformateurs

Il s'agit de prendre rapidement en compte *trois* réformateurs (Martin Luther, Martin Bucer, Jean Calvin), et non les seuls deux principaux<sup>12</sup>. Bucer, le réformateur de Strasbourg a en effet été de plus créatif et le plus concret des trois dans sa conception des ministères ; par ailleurs il a fortement inspiré Calvin qui sur ce point<sup>13</sup>, lui doit beaucoup.

En tant que « praticien », j'ai choisi de privilégier les réformateurs sur les textes (ils étaient « sur le terrain », des « praticiens ») :

- par rapport aux *Confessions de foi* (qui sont certes des écrits doctrinaux de première importance, mais aussi des écrits diplomatiques et politiques, qui ont survalorisé le ministère pastoral (pour faire pendant à celui de prêtre, ou pour rassurer les autorités politiques), au détriment des autres ministères. En particulier la *Confession d'Augsbourg*, la *Confession de Heidelberg*, la *Confession Helvétique Postérieure* ou la *Confession de foi de la Rochelle*. Ce sont tous des écrits « politiques », de consensus, destinés à des autorités à la fois ecclésiales et civiles. Les écrits des réformateurs font preuve de plus de diversité, de plus de sens concret, et sans doute aussi de sens du « service ».
- par rapport aux orthodoxies (luthérienne et réformée) postérieures à la Réforme, qui ont « figé » ces ministères, moins compris comme étant au service du peuple des baptisés qu'à celui de la stabilité d'une institution et de la transmission du dogme. La tendance, après la Réforme, ira vers un renforcement du rôle du pasteur, au détriment des autres ministères ; les dons disparaissent.

Il y a débat, dans les Eglises issues de la Réforme, sur la question de savoir si le ministère pastoral fait partie de l'*esse* ou du *bene esse* de l'Eglise. On trouve les deux avis, le premier chez les luthériens, le second chez les réformés, les

---

<sup>12</sup> Idéalement, l'écrit de Zwingli, le réformateur de Zurich, serait aussi à prendre en compte : Ulrich ZWINGLI *Le berger* (traduction française du traité *Der Hirt*). Présentation par Jaques Courvoisier, Paris, n Beauchesne, (Textes, dossiers, documents), 1997.

<sup>13</sup> Comme dans d'autres domaines, comme la liturgie ou la catéchèse.

presbytériens ou les congrégationalistes. La situation historique et sociologique de l'Eglise joue aussi un rôle<sup>14</sup>. Sur cette question (comme sur d'autres), il faudrait pouvoir croiser les approches dogmatique et pragmatique, ecclésiologique et « pratique ».

Sur la question des ministères il me semble important de savoir distinguer l'idéal de la réalité d'une part, et d'autre part de ne pas oublier le premier au profit du second. Je fais volontiers mien l'avis de Gottfried Hamman, historien de la Réforme et spécialiste de Bucer : « *Le ministère du sacerdoce universel est toujours premier, historiquement et théologiquement, par rapport au ministère particulier. Le second est au service du premier. Le premier (le sacerdoce universel) est une nécessité théologique ; le second découle de cette nécessité théologique, mais est d'institution ecclésiologique* »<sup>15</sup>. On trouve le même avis chez Karl Barth dans son petit ouvrage sur le ministère du pasteur : « *Le ministère ecclésiastique de la Parole de Dieu est le ministère de l'Eglise comme telle* »<sup>16</sup>.

Résumons ce qui est commun à tous les réformateurs :

- Une volonté de redéfinir les ministères en général, le ministère pastoral en particulier à *partir de la Bible* et non plus à partir de la Tradition ou du Magistère : on trouve de nombreuses citations bibliques à l'appui des définitions ou clarifications (le plus, chez Bucer : il énonce un principe général puis il donne une longue liste de textes bibliques venant à l'appui de ce principe (quitte à tordre un peu la vérité de ces textes).
- Mais aussi : il y a l'essai chez eux, *d'actualiser ces ministères* en fonction de la situation (d'urgence) qui est la leur : quitter la prêtrise, rejeter la succession apostolique et la structure pyramidale et hiérarchique des ministères, mais aussi construire une Eglise fidèle aux temps apostoliques. Calvin, dans les *Ordonnances ecclésiastiques*, à propos de l'élection des ministres écrit : « *S'ensuit à qui il appartient d'instituer les pasteurs. Il sera bon en cet endroit de suivre l'ordre de l'église ancienne, vu que ce n'est qu'une pratique de ce qui nous est montré par l'Écriture* »<sup>17</sup>.

## 1) Luther : le sacerdoce universel de tous les baptisés

---

<sup>14</sup> On se souviendra que dans le Royaume de France, après la Révocation de l'Edit de Nantes (1685) et jusqu'à l'Edit de Tolérance de 1787, le protestantisme français a vécu *sans ministres*, l'Edit de Fontainebleau leur ayant donné 15 jours pour quitter le Royaume.

<sup>15</sup> Gottfried HAMMAN, « Le point de vue d'un historien de la Réforme » in : Pierre BÜHLER, Carmen BURKHALTER (éd.), *Qu'est-ce qu'un pasteur ? Une dispute œcuménique et interdisciplinaire*, Genève, Labor et Fides, 1997, p. 71

<sup>16</sup> Karl BARTH, *Le ministère du pasteur* [1934], Genève, Labor et Fides, 1961, p. 21.

<sup>17</sup> Jean CALVIN, *Ordonnances de 1541* in : *Ioanni Calvini Opera quae supersunt omnia*, vol. Xa, 15 (col. 15-38), Brunsvigae, 1871.



Luther a lancé une bombe en mettant le sacerdoce universel de tous les baptisés au-dessus de tous les ministères institués par l'Eglise, dans trois de ses grands écrits réformateurs de 1520.

On lira quelques extraits de *A la noblesse chrétienne de la nation allemande*<sup>18</sup> :

On a inventé que le pape, les évêques, les prêtres, les gens des monastères seraient appelés état ecclésiastique ; les princes, les seigneurs, les artisans et les paysans état laïque, ce qui est certes une fine subtilité et une belle hypocrisie. Mais personne ne doit se laisser intimider par cette distinction, pour cette bonne raison que tous les chrétiens appartiennent vraiment à l'état ecclésiastique ; il n'existe entre eux aucune différence, si ce n'est celle de la fonction, comme nous le montre Paul en disant (I Corinthiens, XII) que nous sommes tous un seul corps, mais que chaque membre a sa fonction propre, par laquelle il sert les autres, ce qui provient de ce que nous avons un même baptême, un même Evangile et une même foi, et nous sommes tous également chrétiens, car ce sont le baptême, l'Evangile et la foi qui seuls

Toutefois, Luther va vite encadrer institutionnellement cette découverte du sacerdoce universel des baptisés ; tous ne font pas tout ; des fonctions différentes sont nécessaires dans l'Eglise :

Tout ce qui provient du baptême peut se vanter d'être déjà consacré prêtre et évêque et pape, encore qu'il ne convienne pas à tout un chacun d'exercer une semblable fonction. Car du fait que nous sommes tous également prêtres, nul ne doit se mettre lui-même en évidence ni entreprendre, sans avoir été autorisé ni choisi par nous, de faire ce dont tous nous possédons également le pouvoir.

Ces tâches au service de l'Eglise sont variées et toutes sont également utiles, sans hiérarchisation particulière, comme le sont les différents métiers dans la société :

Un savetier, un forgeron, un paysan ont chacun la tâche et la fonction de leur métier, et pourtant tous sont également consacrés prêtres et évêques, et chacun doit, en remplissant sa tâche ou sa fonction, se rendre utile et secourable afin que, de la sorte, ces tâches multiples concourent à un but commun, pour le plus grand bien de l'âme et du corps, tout comme les membres du corps se rendent mutuellement service.

Luther reprendra et développera cette idée du sacerdoce universel de tous les baptisés dans deux autres traités de 1520, *Prélude sur la captivité*

---

<sup>18</sup> Martin LUTHER, *A la noblesse chrétienne de la nation allemande* [1520], in *Œuvres*, Paris, Gallimard, (Bibliothèque de la pléiade), 1999, pp. 589-667, et notes pp. 1412-1427, ici : pp. 595-599

*babylonienne de l'Eglise*<sup>19</sup>, et *De la liberté du chrétien*<sup>20</sup>. Toutefois il insistera de moins en moins sur le sacerdoce universel des baptisés, et développera en revanche l'idée de ministères particuliers. Mais ces ministères se limitent en fait pour lui au ministère de la Parole, de la prédication. Luther reste vague, concernant le contenu de ces ministères. Aussi ne saurait-on ne développer, à partir de sa pensée, une « théologie des ministères ».

On retiendra du Luther des années 1520, encore les points suivants :

- Les ministères de l'enseignant et de l'Ancien/presbytre n'apparaissent pas.
- Il y a en fait un unique ministère, avec deux pôles, l'annonce de la Parole et la célébration des sacrements.
- L'Eglise n'est pas une structure hiérarchique.
- Le ministère est celui d'un homme marié.
- Il y a, enfin, l'idée que le ministère dans l'Eglise peut être révoqué. Il ne s'agit pas d'un état permanent. On ne peut pas s'installer dans sa fonction.

## 2) Bucer : la diversité des ministères pour le service de tous

Sur l'Eglise et les ministères, Martin Bucer (1441-1551), le réformateur de Strasbourg<sup>21</sup>, est le grand oublié<sup>22</sup>. Pourtant, d'un point de vue d'une théologie « pratique » (c'est-à-dire articulée à des réalités concrètes) il est le plus intéressant, le plus créatif et sans doute le plus moderne.

On retiendra de Bucer quelques articulations fortes et structurantes, bien mises en avant par Gottfried Hamman, l'un des meilleurs spécialistes de la pensée et de l'action bucérienne dans la Cité strasbourgeoise<sup>23</sup> :

Bucer pense et pose la diversité des ministères dans l'Eglise sur la base de Rm 12,6-8, 1 Co 12,28, Ep 4,11 ; cette diversité tourne principalement autour de 3 ou 4 ministères : celui de la Parole et/ou de l'enseignement, celui des Anciens (*Eltisten/Kirchenpfleger*) et enfin les diacres. Cette diversité doit pouvoir servir à l'édification de l'Eglise.

<sup>19</sup> Martin LUTHER, *Prélude sur la captivité babylonienne de l'Eglise*, [1520], in *Œuvres*, Paris, Gallimard, (Bibliothèque de la Pléiade), 1999, pp. 711-826, et notes pp. 1441-1467.

<sup>20</sup> Martin LUTHER, *De la liberté du chrétien* [1520], in *Œuvres*, Paris, Gallimard, (Bibliothèque de la Pléiade), 1999, pp. 839-866, et notes pp. 1471-1480.

<sup>21</sup> Une excellente introduction à Bucer : Ermanno GENRE, *Martin Bucer. Un domenicano riformatore*, Torino, Claudiana (Piccola collana moderna, Serie storica, 131), 2010.

<sup>22</sup> Il n'est mentionné qu'une seule fois – et de manière marginale – dans : Martin LEINER « L'Eglise » in : André BIRMELE et alii (éd.), *Introduction à la théologie systématique*, Genève, Labor et Fides, 2008, pp. (cit. p. 358 n. 42), et aucune fois chez André BIRMELE, « L'Eglise, communion des croyants », in : Id., *L'horizon de la grâce*, Paris, Cerf, pp. 331-376.

<sup>23</sup> Gottfried HAMMANN, *Entre la secte et la cité. Le projet d'Eglise du Réformateur Martin Bucer (1491-151)*, Genève, Labor et Fides, 1984, les pp. 254-329 : « Le ministère de l'Eglise et les ministères dans l'Eglise ».

Il propose (avant 1530) la distinction entre *docere* (leren) et *monere* (ermanen), entre ce qui relève de *l'enseignement* et ce qui relève de *la vie chrétienne*. La première concerne la formation doctrinale, l'enseignement ; la seconde la responsabilité pastorale, la vie chrétienne. La spiritualité et la responsabilité. La réception de la grâce et l'exigence éthique.

A quoi correspondent les différents ministères dont parle Bucer ?

#### *Les docteurs/enseignants*

Le Magistrat avait admis avec beaucoup de réticence que le corps enseignant fasse partie de l'Eglise. Il y avait trois types d'enseignants : - les instituteurs ; - les enseignants de l'école latine ; - les enseignants en théologie (1534 : création du *Collegium praedicatorum*). En 1534, le catéchisme est obligatoire dans toutes les écoles de la ville. Le docteur correspond ainsi à l'enseignant, quel que soit la matière qu'il enseigne<sup>24</sup>.

#### *Les bergers/pasteurs*

C'est le ministère principal, le ministère de la Parole, « *le plus élevé et le plus nécessaire à l'Eglise de Dieu* ». Le mode de désignation des pasteurs est très compliqué, et a varié au cours du temps. Ils ne sont pas nommés par leurs pairs (contrairement à Calvin), mais par un corps restreint d'électeurs ainsi que par le Magistrat. Bucer avait un temps envisagé de faire nommer les pasteurs par l'ensemble de la communauté, mais il a dû renoncer à cette idée, trop compliquée à mettre en œuvre. Les pasteurs forment entre eux une communauté d'étude et d'admonestation, le « *Convent ecclésiastique* » (idée qui sera reprise par Calvin, avec la *Vénérable compagnie des pasteurs*). La participation d'Anciens au *Convent* était un sujet de discussions et de polémiques. Les pasteurs sont (en théorie tout du moins) soumis à la surveillance des *Kirchenpfleger*. Sous l'Intérim, le rôle du Magistrat (et donc des Anciens) va diminuer et celui du *Convent* va prendre de l'importance : l'Eglise se cléricalse.

#### *Les diacres*

Dès 1532 (requête du 30 novembre 1532), le diaconat, masculin *et* féminin, figure déjà parmi les fonctions des ministres de l'Eglise. Cette fonction est absorbée par le rôle civique qui lui est lié (soigner les malades, s'occuper des indigents). Le traité *Du vrai accompagnement spirituel* de 1538 leur consacre une place importante.

#### *Les Anciens (Eltisten/Kirchenpfleger)*

---

<sup>24</sup> On trouve déjà cette idée d'une complémentarité entre enseignement religieux et enseignement tout court chez Melanchthon par ex.

« Ils font partie de l'ordre ecclésiastique voulu par le Saint-Esprit inspirant les apôtres » (Ordonnance de 1534). C'est un rôle important, mais compliqué, difficile à définir. Il y avait deux catégories d'Anciens : ceux nommés par le Magistrat (*Kirchenpfleger*), qui formaient un groupe à part ; et ceux nommés par l'Eglise (*Ältesten*).

Les Anciens (*Kirchenpfleger*) étaient chargés de la surveillance doctrinale, de l'exercice de la Discipline, et de la surveillance des élections des pasteurs. Bucer veut étendre leurs compétences ; ces Anciens étaient nommés par le Conseil de la ville (3 *Kirchenpfleger* dans chaque paroisse de la ville, soit un total de 21). Il insiste pour qu'ils soient issus de toutes les classes sociales ; mais dans la pratique, ce sont des notables, et ils sont nommés à vie ! Ils devaient avoir des réunions entre eux, sur le modèle du *Convent*, mais cela n'a pas fonctionné

Mais c'est dans son écrit de 1538, *Du vrai accompagnement spirituel et du juste service pastoral. Comment celui-ci doit être organisé dans l'Eglise et mis en œuvre (1538)*<sup>25</sup>, qu'il va être le plus précis et le plus complet. Cet ouvrage – hélas non traduit en français – fonde la pluralité des ministères et donne une place importante aux laïcs élus, à côté du pasteur, à tel point que les deux ministères peuvent se confondre. On notera que dans le titre, l'accompagnement spirituel (*Seelsorge*) vient avant le ministère ou service pastoral (*Hirtendienst*) !

Dans le chapitre 1, Bucer est très paulinien quand il définit l'Eglise ainsi<sup>26</sup> :

L'Eglise du Christ est le rassemblement et la communauté de ceux qui sont rassemblés et unis en Christ notre Seigneur à travers son Esprit et sa parole, afin qu'ils soient rassemblés du monde et unis, pour former un corps et des membres, dans lequel chacun a son ministère et sa tâche (*jedes sein ampt und werck*) en vue de l'amélioration commune du corps entier et de tous ses membres (*zu gemeiner besserung des gantzen leibs un aller glider*) ». Cela, nous l'avons appris des versets bibliques suivants<sup>27</sup>.

### 3) Calvin : l'encadrement du ministère pastoral

<sup>25</sup> Martin BUCER, *Von der wahren Seelsorge und dem rechten Hirtendienst wie derselbige in der Kirchen Christi bestellet und verrichtet werden solle* [1538], in : Robert STUPPERICH (Hg.), *Schriften der Jahre 1538-1539* (Martin Bucers deutsche Schriften, Band 7), Gütersloh, Gütersloher Verlagshaus Gerd Mohn / Paris, Presses universitaires de France, 1964, pp. 67-247

<sup>26</sup> *Ibid.*, pp. 98-99.

<sup>27</sup> Les versets suivants sont reproduits intégralement : Eph 4,1-6 ; I Co 12,12-15 ; Rm 12,4-6 ; I Co 12,18-27 ; Eph 4,15-16 ; Ac 4,32, 34a, 35b ; 2 Co 8,1-5 ; 2 Co 8, 13-15 ; 2 Th 3,11-13.

La pensée de Calvin sur les ministères se situe dans la ligne de celle Martin Bucer, qu'il prolonge, clarifie et simplifie, On méditera ce jugement de Jaques Courvoisier<sup>28</sup> :

Un homme qui étudie Calvin après avoir étudié Bucer croit lire, chez le Réformateur de Genève du Bucer, plus clairement exprimé, dont la pensée est précisée, l'exposé mieux ordonné ; s'il comprend mieux Calvin en ayant connu Bucer, il lui arrive aussi de mieux saisir Bucer après avoir lu Calvin.

Le premier texte dans lequel apparaît la définition et complémentarité des 4 ministères sont les *Ordonnances ecclésiastiques et Edits politiques*, rédigé par une commission de 6 personnes (dont Calvin, à peine arrivé de Strasbourg), du 27 septembre au 9 novembre 1541<sup>29</sup>.

Premièrement, il y a *quatre ordres d'offices que notre Seigneur a institués pour le gouvernement de son Eglise, à savoir* : les **pasteurs**, puis les **docteurs**, après les **anciens** autrement nommés commis (délégués) par la Seigneurie, quartement les **diacres**. Pourtant si nous voulons avoir l'église bien ordonnée et l'entretenir en son entier, il nous faut observer cette forme de régime.

Quant (pour ce qui) est *des pasteurs*, que l'Écriture nomme aussi aucune fois (quelquefois) surveillants, anciens et ministres, leur office est d'annoncer la parole de Dieu pour endoctriner (instruire), admonester, exhorter et reprendre, tant en public comme en particulier, administrer les sacrements et faire les corrections fraternelles avec les anciens ou commis (délégués). Or afin que rien ne se fasse confusément en l'église, nul ne se doit ingérer (introduire) en cet office sans vocation, en laquelle il faut considérer trois choses, à savoir l'examen, qui est le principal ; après, à qui il appartient d'instituer les ministres ; tiercement, quelle cérémonie ou façon de faire il est bon de garder à les introduire en l'office [...].

Tous ces ministères (ou ce ministère principal multitâches) se fondent à la fois sur *la diversité des dons de l'Esprit* et sur *le sacerdoce de tous les baptisés*<sup>30</sup>. Ils doivent avoir leur justification dans l'Écriture, mais ils peuvent aussi être *accommodés* à la situation actuelle, qui n'est pas la même que celle des Écritures. Il n'y a donc pas reproduction servile d'un modèle, mais effort de transcription, d'adaptation en fonction des circonstances et des lieux, pour peu que l'on reste fidèle à la Parole de Dieu. Comme sur les différentes questions relatives « à la

---

<sup>28</sup> Jaques (sic !) COURVOISIER, *La notion d'Eglise chez Bucer dans son développement historique*, Paris-Strasbourg, Félix Alcan, 1933 p. 137.

<sup>29</sup> Jean CALVIN, *Ordonnances de 1541* in : *Ioanni Calvini Opera quae supersunt omnia*, vol. Xa, 15 (col. 15-38), Brunsvigae, 1871

<sup>30</sup> Sur les ministères chez Calvin : Alexandre GANOCZY, *Calvin, théologien de l'Eglise et du ministère*, Paris, Cerf, 1964

discipline externe et aux cérémonies », Calvin raisonne de manière pragmatique ; il note finement<sup>31</sup> :

« Finalement, parce que Dieu n'a rien dit expressément, d'autant que ce n'étaient point des choses nécessaires à notre salut, et qu'il est besoin d'en user en diverses sortes selon la nécessité, pour l'édification, *nous avons à conclure qu'on les peut changer, et en instituer de nouvelles, et abolir celles qui ont été, selon qu'il est expédient pour l'utilité de l'Eglise* ».

Il en va de même, *mutatis mutandis*, de la question des ministères. Le réformateur de Genève « démocratise » également le ministère pastoral. Le ministère de la Parole peut être porté par des gens « *de basse condition et de nulle autorité* » ; ce contraste entre l'immensité de la tâche, la gloire insondable de Dieu et la petitesse de la condition humaine est même un signe de la présence effective de Dieu dans le monde, lequel choisit la petitesse humaine comme expression de sa grandeur :

« Quand un homme de basse condition et de nulle autorité quant à sa personne, parle au nom de Dieu, nous déclarons alors par une bonne et certaine expérience notre humilité et l'honneur que nous portons à Dieu<sup>32</sup>.

### Conclusion actualisante :

- Il s'agit de trouver un juste équilibre entre trois pôles : l'idéal théologique (l'« Eglise invisible »), les contingences humaines et sociales (l'« Eglise visible »), et des évolutions récentes, ponctuelles ou non. Par exemple la pandémie (depuis mars 2020) a entraîné des bouleversements majeurs dans le vivre ensemble, mais aussi dans l'exercice du et des ministère(s) : elle a entraîné l'explosion de la communication numérique, l'impossibilité du « toucher » et de la rencontre physique, des contraintes liturgiques fortes, parfois l'obligation du « jeune eucharistique<sup>33</sup>.
- Ce qui n'a guère changé depuis la Réforme : les ministères sont au service de l'annonce de l'Évangile (*docere*). Être lecteur, commentateur et pédagogue de la Bible : ce sont là des notions transversales, qui accompagnent différentes tâches, fonctions, services, ministères. Mais ces

<sup>31</sup> Jean CALVIN, *IRC IV*, VI, 30.

<sup>32</sup> Jean CALVIN, *IRC IV*, III, 1.

<sup>33</sup> *3 E, echt, evangelisch, engagiert*. Das Ideenmagazin für die Kirche: 1 n. Corona. Wie Kirche in der Betriebsstörung gelingt, 2021/1 (März-Mai).

ministères sont aussi attentifs à la vie communautaire (*monere*), sa nécessité et ses exigences.

- Ce qui est impensé du temps des réformateurs : d'indispensables notions psychologiques et pédagogiques ; la relation entre vocation et métier ; la direction communautaire ; l'évolution des ministères et des personnes qui les portent.
- Un acquis dont le protestantisme peut être fier, et qui est fondé bibliquement : le ministère féminin.
- La nécessité de *valoriser les dons*, qui sont multiples et mouvants : ils font partie des ministères dans l'Eglise ; ils les accompagnent les enrichissent et les prolongent.